



## ASSISTANT PARTAGE

### Discipline médicale : Neurologie

#### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le centre hospitalier régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3<sup>e</sup> IRM, le 2<sup>e</sup> TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

#### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1<sup>er</sup> employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

#### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Service de Neurologie et UNV

Pôle de rattachement : Pôle des Médecines à Forte Consultation

Chef de service : Dr Canan OZSANCAK

Composition de l'équipe médicale : 7 PH, 3 assistants

Nombre de lits : 38 lits d'hospitalisation complète : 6 lits de soins intensifs neurovasculaires, 12 lits dédiés à la pathologie vasculaire post SI, 20 lits de neurologie générale

Nombre de places : HDJ polaire

Plateau technique : Laboratoires EEG, EMG, PEM, Oculomotricité (EyeTrack)

Autres :

#### 4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : Neurologie

Pôle de rattachement : Tête et Cou

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Philippe, CORCIA, [corcia@med.univ-tours.fr](mailto:corcia@med.univ-tours.fr), 0247473724

Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 10 PH, 1 PH partagé Tours-Loches, 1 assistant partagé Tours-

<p>Chinon avant prise de poste de PH sur cette activité, 2 CCA, 1 assistante spécialiste, 1 assistant partagé Tours-Blois, 1 assistant partagé Tours-Orléans  Nombre de lits : 66  Nombre de places  Plateau technique : Neuroradiologie diagnostique et interventionnelle, Neurophysiologie, Vidéo-EEG,  Autres :</p>
<p><b>5. Missions confiées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge d'un secteur d'hospitalisation complète de 10 lits en neurologie générale sous la supervision du chef de service</li> <li>• Réalisation d'EMG</li> <li>• Consultations neurologiques diverses sur des pathologies prévalentes (migraine, AVC, troubles de marche....)</li> </ul>
<p><b>6. Les compétences à développer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage de l'EMG</li> <li>• Développement des compétences cliniques de diagnostic et de prise en charge</li> </ul>
<p><b>7. L'organisation de la permanence des soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dans l'établissement d'accueil</b> : Participation à l'astreinte opérationnelle de neurologie</li> <li>- <b>Au CHU</b> :  Visite senior dans le service,  Participation à la garde de Neuro-vasculaire</li> </ul>
<p><b>8. Les compétences à développer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage de l'EMG</li> <li>• Développement des compétences cliniques de diagnostic et de prise en charge</li> </ul>
<p><b>9. Les valences (enseignement/ recherche)</b></p> <p>Participation aux enseignements internes du service (techniciens, IDE, internes, seniors)  Participation éventuelle aux protocoles de recherche clinique en cours</p>
<p><b>10. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateau technique d'explorations fonctionnelles de neurologie (EEG, EMG)</li> </ul>
<p><b>11. Logement par l'établissement d'accueil</b></p> <p>Pas de logement au CHRO.  Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.</p>
<p><b>12. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b></p> <p>Possibilité de recrutement au CHR, notamment dans le déploiement de sa mission territoriale en général et la structuration de la filière neurologie du GHT 45 en particulier ainsi que le développement de l'activité de recherche clinique et translationnelle en neurologie</p>
<p><b>13. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b></p> <p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de base : réglementation statutaire</li> <li>- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif</li> <li>- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail</li> <li>- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins</li> </ul>
<p><b>14. Prise en charge des frais de déplacement</b></p> <p>Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail  Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).</p>
<p><b>15. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b></p> <p>Chef de service CHU de Tours en accord avec le Chef de service du CH d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne collaboration clinique entre les deux établissements y compris dans les filières d'urgences (AVC)</li> <li>- Réflexion commune sur la mise en place d'un réseau territorial</li> <li>- Plusieurs neurologues du service sont originaires du CHU de Tours favorisant une collaboration rapprochée</li> </ul>

entre nos deux établissements

- Nous avons déjà dans la vague 2018-2020 un assistant temps partagé 50/50